



Gestion du potentiel de plantation

Campagne 2021-2022

**Avis sur demandes de limitation des plantations
nouvelles et de restriction des replantations**

Conseil de Bassin viticole Languedoc-Roussillon

9 octobre 2020



Les principes généraux du nouveau dispositif

Un système d'autorisations de plantation afin d'encadrer le potentiel de production viticole

- entrée en vigueur au 01/01/2016
- suppression des droits de plantations et création des autorisations de plantation (incessibles)
- Application aux 3 segments de l'offre (AOP, IGP et VSIG)
- Replantations: soumises à autorisation, octroyées de droit hors zone de restriction
- Plantations nouvelles: dans la limite de 1% de croissance du potentiel de l'EM par an
- Des règles de gestion définies au niveau communautaires avec des options au niveau de l'EM(critères, plafond)
- Une gestion par télé-procédure : VITIPLANTATION



Plantations nouvelles : rappel des principes

Le dispositif de gestion du potentiel viticole permet la croissance du vignoble au maximum de 1% du potentiel de production viticole par an (pour tous les segments et sur tout le territoire)

Les autorisations de plantations nouvelles sont octroyées sans frais et ont une validité de 3 ans, la non-utilisation fait l'objet de mesures de sanctions.

Le dispositif ouvre la possibilité d'une régulation du potentiel attribuable des plantations de vignes au niveau national et /ou au niveau régional , par AOP ou IGP, ou par groupes sur les deux motifs suivants :

- * le risque dûment démontré d'offre excédentaire ;
- * le risque dûment démontré de dépréciation importante d'une IG.

La régulation est annuelle et les décisions font l'objet d'un arrêté publié avant le 1^{er} mars de chaque campagne.

Les demandes de limitation concernent exclusivement les plantations nouvelles et visent à plafonner celles-ci au sein d'une AOP/IGP et/ou un secteur géographique.

Fixation du plafond national en surface : communication au CS FAM et CN INAO, en fin de l'année n-1, de l'évaluation du 1 % de la superficie plantée nationale en ha (non établi à ce jour)

Détermination possible d'un total annuel inférieur à ce plafond : après avis des comités nationaux de l'INAO et le conseil spécialisé de FAM compétents

Au niveau régional: possibilité de limiter la délivrance d'autorisations au niveau régional et/ou par segment – rôle d'avis du CRINAO pour les AOP et du Conseil de Bassin

La consultation des organismes de défense et de gestion (ODG) a été réalisée pour la campagne 2021-2022



Les demandes suivantes sont présentées à l'avis du Conseil de Bassin Languedoc-Roussillon

Bassin viticole	Segment	Zone géographique concernée	Limitation 2020 (en ha)	Total des demandes Plantations nouvelles 2020 (en ha)	Total attribué Plantations nouvelles 2020 (en ha)	Limitation 2021 proposée (en ha)	Avis CRINAO	Avis interprofessionnel	Motivations		Restriction à la replantation	Critère d'éligibilité (64-1-c) Risque de détournement de notoriété
									Offre excédentaire	Dépréciation d'une IG		
Languedoc-Roussillon	AOP	Cabardés	4	0	0	4	Favorable	Favorable	OUI	NON	NON	NON
Languedoc-Roussillon	AOP	Corbières-Boutenac	5	0,3728	0,3728	5	Favorable	Favorable	OUI	OUI	NON	NON
Languedoc-Roussillon	AOP	Côtes de Roussillon/Côtes du Roussillon villages	15	21,6428	14,9996	25	Favorable	Favorable	OUI	NON	NON	NON
Languedoc-Roussillon	AOP/IGP	Limoux, Crémant de Limoux, Hte Vallée de l'Aude	20	7,6765	7,6765	10	Favorable	Favorable	OUI	OUI	NON	NON
Languedoc-Roussillon	AOP	Minervois	19	4,8471	4,8471	19	Favorable	Favorable	OUI	NON	NON	NON
Languedoc-Roussillon	AOP	Minervois-la-Livinière	3	0	0	3	Favorable	Favorable	OUI	NON	NON	NON
Languedoc-Roussillon	AOP	Muscats de Rivesaltes	5	0	0	3	Favorable	Favorable	OUI	NON	NON	NON
Languedoc-Roussillon	AOP	Muscats de Saint Jean de Minervois	2	0	0	2	Favorable	Favorable	OUI	NON	NON	NON
Languedoc-Roussillon	AOP	Saint-Chinian	30	5,1587	5,1587	20	Favorable	Favorable	OUI	NON	NON	NON
Languedoc-Roussillon	IGP	Pays d'Oc	//	317,8455	317,8455	500	NON CONCERNÉE	Favorable	OUI	NON	NON	NON
Languedoc-Roussillon	IGP	Sable De Camargue	30	9,8026	9,8026	30	NON CONCERNÉE	NON CONCERNÉE	NON	OUI	NON	OUI
TOTAL		TOTAL	133	367.346	360.7028	621						



AUTORISATIONS DE PLANTATION BILAN CAMPAGNE 2019-2020

(données VSIG, IGP et AOP « avec et hors limitations »)

TOUS SEGMENTS	TOTAL NATIONAL		BASSIN LANGUEDOC ROUSSILLON	
	SURFACE (ha)	NOMBRE BENEFICIAIRES	SURFACE (ha)	NOMBRE BENEFICIAIRES
Conversion de droits	2287	2613	926,5 (40,51%)	832 (31,8%)
Replantation	10886,5	9993	3563,5 (32,75%)	2472 (24,7%)
Replantation anticipée	1984,1	1833	254,3 (12,8%)	223 (12,1%)
Plantation nouvelle	6647,8	6432	473,1 (7,1%) dont 88,97 (1,34%) en AOP	321 (5%) dont 81 (1,25%) en AOP
TOTAL	21805,4	20871	5217,4 (23,92%)	3848 (18,43%)